



## TRANSPARENCE Les sondages dans le viseur

La "transparence totale" sur les sondages : c'est l'objectif des sénateurs Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS) dans leur proposition de loi qui vient d'être adoptée au Sénat. Déjà auteurs, en octobre 2010, d'un rapport d'information intitulé "Sondages et démocratie : pour une législation plus respectueuse de la sincérité du débat politique", ils préconisent deux mesures fortes. La première : chaque sondage publié devra être obligatoirement accompagné du nom du commanditaire et de l'acheteur (s'ils sont différents). La seconde : lors de la publication des résultats, devront figurer, outre les conditions de réalisation, l'intitulé précis et l'ordre des questions, mais aussi la "marge d'erreur" et les "chiffres bruts avant redressement". La commission des sondages verra, de plus, ses moyens d'action élargis : une amende de 75 000 euros (à destination des instituts et des médias) est prévue en cas de non-respect de la législation. Hostiles à cette loi : le gouvernement et les professionnels des sondages. Selon Céline Bracq, directrice adjointe de BVA Opinion, citée par *Libération* : « La publication des chiffres bruts nous dérange, parce qu'ils ne veulent rien dire. Et puis on n'a pas envie d'indiquer à la concurrence nos méthodes. C'est notre savoir, le talent des politologues qu'on livre sur la place publique. » Avec plus de 1 000 enquêtes par an, la France est le pays le plus boulimique de sondages au monde.